

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 29 novembre à 20h30 s'est réuni
En exercice : 10 le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses
Présents : 7 séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy
Votants : 8 CLOSET, Maire.
Absents : 3
Exclus : /

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-Louis ADDE, Jean-
Pierre LEHADOUEY, Jean-François HERBE, Evelyne COANTIEC, Gaëtan
LE CORVEC

Etaient excusés : Géraldine VALOGNES (donne procuration à Jean-Pierre
LEHADOUEY), Mathilde MONTIGNY

Date de convocation : Etaient absents : Jonathan DRAMARD
21/11/2019
Date d'affichage : Secrétaire de séance : Gaëtan LE CORVEC
21/11/2019

Approbation du PV du 18 octobre 2019

Objet : Délibération pour le maintien des services financiers de l'Etat à LA HAYE

Le Ministère des Finances Publiques a engagé un projet de refondation de l'organisation géographique des centres des impôts à l'horizon 2022. Dans ce cadre, la Trésorerie de La Haye-du-Puits fermerait ses portes en 2021 et serait remplacée par un accueil de proximité avec l'intervention d'un conseiller dédié aux collectivités locales.

Considérant l'opportunité de conserver une trésorerie par intercommunalité et que ce projet de réorganisation soit susceptible d'entraîner des problèmes dans les délais de paiement, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- de s'opposer à la fermeture de la Trésorerie de La Haye au 1^{er} janvier 2021 et de défendre le maintien des services publics de proximité sur le territoire communautaire,
- de demander le maintien en l'état des services de la Direction départementale des Finances Publiques sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Objet : Délibération sur les frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Marie de LA HAYE

Deux enfants domiciliés à BRETTEVILLE-SUR-AY vont à l'école Sainte Marie de LA HAYE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées soit 225.00 euros/élève pour l'année scolaire 2018/2019.

Objet : Délibération sur l'instauration d'une convention avec le conseil départemental fixant les modalités de réalisation et d'entretien dans le cadre de la sécurisation des cheminements piétons sur les RD 136, RD 336 et RD 529

La commune souhaite sécuriser les cheminements piétons sur les RD136, RD 336 et RD 529. Les travaux communaux seront accompagnés d'un renouvellement de la couche de surface, pris en charge par le Département de la Manche. Il est donc nécessaire d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de cheminements piétons et à la réfection des voiries des RD136, RD 336 et RD 529 entre le Département de la Manche et la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le document correspondant.

Objet : Planification des travaux de rénovation du réseau d'eau potable sur le bourg et villages attenants

Dans le cadre de la réfection des chaussées du centre bourg et des villages attenants programmée en 2021 par l'ATD des Marais, le SIAEP saisit, par anticipation, la rénovation du réseau d'eau potable. Elle aura lieu courant 2020 sur ces secteurs.

Objet : Planification des travaux de rénovation de la voirie sur le bourg et villages attenants avec création de deux cheminements piétons : de l'arrêt de bus (Lucerie) jusqu'à l'entrée du bourg ; de la Mairie jusqu'à l'Espace R. Jabet

En 2021, dans le cadre de la réfection des chaussées du centre bourg et des villages attenants par l'Agence Technique Départementale (ATD) des Marais, deux cheminements piétons seront créés : de l'arrêt de bus (Lucerie) jusqu'à l'entrée du bourg et de la Mairie jusqu'à l'Espace R. Jabet.

Objet : Etat d'avancement des travaux d'effacement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public rue du Rivage et village de la Lucerie

Les travaux sont en cours d'achèvement sur la rue du Rivage et se poursuivront à la Lucerie.

Objet : Présentation de l'organisation du recensement des habitants programmé du 16 janvier 2020 au 15 février 2020

Le recensement se déroulera du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. Monsieur Hubert DELARUE a été nommé agent recenseur. Il effectuera deux demi-journées de formation début janvier 2020. Lors de sa tournée de reconnaissance (entre le 7/01/2020 et le 12/01/2020), il déposera la lettre relative au recensement aux habitants. Madame Isabelle EVE, Première adjointe, a été nommée coordonnateur communal. Madame Laure BREVAL, secrétaire de Mairie, a été nommée coordonnateur communal suppléant. Pendant cette période de recensement, l'INSEE recommande aux habitants de privilégier la réponse par internet.

Objet : Organisation du téléthon

Une « randotéléthon », organisée par l'association Randos Brettevillaises, aura lieu le jeudi 5 décembre. Deux circuits seront proposés. Le samedi 7 décembre se déroulera à l'Espace R. Jabet de 9h30 à 18h00 diverses animations au bénéfice du téléthon : vente de crêpes, confitures, maisons de bonbons, tickets de tombola, etc. L'association CA'Rando moto fera une halte vers 11h à l'Espace R. Jabet. Des jeux de société seront également proposés tout l'après-midi.

Objet : Organisation du goûter de Noël et mise en place des illuminations de Noël

Le goûter de Noël intergénérationnel se déroulera le dimanche 8 décembre à 15h à l'Espace R. Jabet. Un bon d'achat de 30 euros sera offert aux enfants de la naissance jusqu'en classe de CM2. Les illuminations de Noël seront installées au cours de la semaine prochaine.

Objet : Réflexion sur les équipements de l'Espace R. Jabet

Une réflexion est en cours pour l'installation d'une chambre froide ou un second réfrigérateur. Un retard est à prévoir sur les travaux de maçonnerie du muret et des pignons des deux bâtiments situés à l'arrière de la salle. Pour des raisons de sécurité, un détecteur de passage a été mis en place afin de permettre un éclairage automatique côté rampe d'accès côté parking. La rampe d'accès à la salle à partir du parking sera équipée de garde-corps en prolongement de ceux déjà existants.

Objet : Questions diverses

- La rénovation de la salle de bain au logement communal n°15 rue des Ecoles a été réalisée
- Une nouvelle gestion des déchets est programmée dès le 1^{er} janvier 2020 par la Communauté Côte Ouest Centre Manche (COCM). Les instructions seront transmises aux habitants par la COCM par courrier et note explicative sous forme de guide. La mise en œuvre se fera progressivement sur une durée maximum de 6 mois

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.